



Renouvellement cotisation, choix d'abonnement pour 2026 et modifications importantes

Cher/ère membre,

La présente est pour vous informer que nous avons atteint, en 2025, le nombre maximum de membres que nous désirons accueillir au Club de golf, une liste d'attente a aussi été créée pour des gens qui souhaitent devenir membres actionnaires pour la prochaine saison; cette liste est présentement d'une quarantaine de personnes.

Ainsi, il a été décidé pour la saison 2026 de maintenir le nombre actuel de membres et d'établir aussi un nombre limite par catégorie d'abonnement. **Afin de garantir votre choix, vous devez signifier votre choix de catégorie, par écrit, avant le 31 octobre prochain.**

Pour rappel, selon les règlements du Club, lorsqu'un actionnaire désire vendre son action, seul le club peut la racheter à la condition d'avoir un acheteur : la requête du vendeur sera alors traitée sur une base ****premier arrivé-premier servi****. Si telle est votre intention, veuillez présenter votre demande auprès du personnel de l'administration.

Il est à noter les modifications suivantes :

- **Catégorie M** : À partir de 2026, cette catégorie devient une clause grand-père; un droit acquis. Cette catégorie n'existe donc plus pour tous les membres, anciens ou nouveaux, qui ne se sont pas prévalus de cette catégorie en 2025.
- **Banque de voiturettes** : La banque de voiturette uniquement est partageable entre l'actionnaire et le conjoint et le solde est transférable à l'année suivante. Une surcharge sera facturée au compte du membre pour la différence entre le coût de la banque 2026 et celle de 2025, au prorata du solde.

Veillez trouver ci-joint le document informatif ainsi que la grille tarifaire 2026.
Votre formulaire d'inscription personnalisé est dans une autre pièce jointe,
annexée à ce courriel.

En espérant vous revoir la prochaine saison!

Cordialement,

Jean Pariseault

Jean Pariseault, Président
Conseil d'administration du
Club de golf Triangle d'Or



COTISATION 2026

MEMBRES ACTIONNAIRES

Nous vous rappelons que, conformément aux articles 19 et 22.3 des règlements généraux du Club, tout actionnaire doit obligatoirement adhérer à l'une ou l'autre des catégories, A, AC, F, FC, PM, INT, CR2195, Corpo et M telles que décrites à la grille tarifaire 2026 (page 8). **L'actionnaire doit signifier son choix de catégorie, par écrit, avant le 31 octobre 2025 par le « Formulaire d'inscription 2026 » complété et signé par le membre. Le formulaire est joint à la présente dans un fichier distinct.** (Voir modes de paiement en page 7)

MODIFICATIONS IMPORTANTES :

- **Catégorie M** : À partir de 2026, cette catégorie devient une clause grand-père; un droit acquis. Cette catégorie n'existe donc plus pour tous les membres, anciens ou nouveaux, qui ne se sont pas prévalus de cette catégorie en 2025.
- **Banque de voiturettes** : La banque de voiturette uniquement est partageable entre l'actionnaire et le conjoint et le solde est transférable à l'année suivante. Une surcharge sera facturée au compte du membre pour la différence entre le coût de la banque 2026 et celle de 2025, au prorata du solde.

MEMBRES ANNUELS NON-ACTIONNAIRES

Un membre non-actionnaire catégorie Intermédiaire, Étudiant et Junior (Int., E ou J doit signifier son choix de catégorie, par écrit, avant le 31 octobre 2025 en complétant et signant le « Formulaire d'inscription 2026 » afin de garantir sa place pour la saison 2026 accompagné du 1^{er} versement du coût de l'abonnement, sans quoi il n'y aura aucune garantie d'acceptation. Se référer à la page 5 pour les modes de paiement.

CHOIX DE CATÉGORIE

MEMBRES PLEINS PRIVILÈGES

Le membre pleins privilèges choisira l'une des catégories suivantes :

A – Membre 7 jours;

AC – Couple membre 7 jours ;

F– Membre 5 jours ;

FC– Couple membre 5 jours ;

PM - Membre 7 jours après 14h00 ;

CR2195 - dépôt de 2195 \$ (taxes incluses) Pour les droits de jeu du membre seulement.
- 10 % de rabais sur droit de jeu membre actionnaire

***Le crédit ne peut être partagé et ne sera pas transférable à l'année suivante si le montant n'est pas utilisé en entier.**

INT (19 à 24 ans avant le 31 mars) - Membre 7 jours

INT (25 à 29 ans avant le 31 mars) - Membre 7 jours

INT (30 à 34 ans avant le 31 mars) - Membre 7 jours

MEMBRES PRIVILÈGES RESTREINTS

E : Membre étudiant, doit fournir une preuve d'étude à temps plein.
(19 à 24 ans avant le 31 mars)

J : Junior de 10 à 18 ans (18 ans avant le 31 mars).

E&J : Réservations 13 jours en avance. Lundi au jeudi en tout temps.
Vendredi/samedi/dimanche et fériés avant 8h00 et après 12h30

M : Cotisation minimale – 14 droits de jeu avec voiturette ou 17 droits de jeu à pied, échangeables du lundi au jeudi en tout temps et vendredi, samedi, dimanche et fériés après 12h30. À l'extérieur de cet horaire, le droit de jeu journalier devra être acquitté. Aucun échange ni partage pour ces droits de jeu. Les services sont obligatoires.

À partir de 2026, la catégorie M devient une clause grand-père; un droit acquis. Cette catégorie n'existe donc plus pour tous les membres, anciens ou nouveaux, qui ne se sont pas prévalus de cette catégorie en 2025.

MEMBRE CORPORATIF :

- Crédit de 2500\$ (taxes incluses). Se référer à la page 7 pour les modes de paiement. **Aucun solde de ce crédit n'est remboursable ou transférable à l'année suivante.** Lorsque le 2500\$ est dépensé avant la fin de la saison, le membre corporatif est dans l'obligation d'ajouter des fonds par tranche de 500\$. Si le membre ajoute des crédits en cours d'année, seule la portion au-delà du 2500\$ original peut être transférée à l'année suivante.
- Le crédit est applicable seulement aux **droits de jeu et aux voiturettes** du membre corporatif et ses invités.
- Les réservations 13 jours d'avance pourront être effectuées par le membre seulement.
- Services obligatoires. Balles de pratique et chariot à main inclus pour le membre seulement.
- Le membre peut réserver un départ mais il n'est pas obligatoire qu'il soit présent. Cependant, il doit aviser l'administration par écrit, dans un délai raisonnable, du nom des personnes qui occuperont un temps de départ au nom de la Corporation.
- Le titulaire principal doit payer l'abonnement par chèque de compagnie.

MEMBRE ACTIONNAIRE INACTIF KM : Attestation médicale requise – L'actionnaire a un statut inactif : Il doit payer un **frais administratif de 150,00 \$** pour garder son action en règle. Le KM est autorisé pour une période maximale de deux ans consécutifs. (Résolution 20220908)

MEMBRES À VIE

Tel que stipulé à l'article 22.2.6 des règlements généraux du Club, le membre à vie est exempté de cotisation pour l'accès au parcours ainsi que pour le minimum à dépenser en nourriture et boissons. S'il veut se prévaloir des services (terrain de pratique, entreposage, casier, nettoyage des souliers), le membre à vie doit signifier son intention, par écrit, avant le 31 octobre 2025 et payer les frais indiqués à la grille tarifaire au plus tard le 15 mars 2026.

CONSOMMATION MINIMALE – NOTE DE BAR

Certaines catégories de membre ont un montant de note de bar minimale à dépenser pour la saison 2026. Ce montant est calculé avant les taxes et le pourboire de chaque consommation à la cantine ou à la restauration. **Vous n'avez pas à joindre le montant de la note de bar minimale lors du paiement de votre cotisation.** Ce montant est calculé mensuellement sur votre compte membre qui doit être acquitté au plus tard le dernier jour du mois suivant. **Voir le montant des notes de bar minimales de la grille tarifaire 2026 à la page 8.**

ENTREPOSAGE DES CHARIOTS MOTORISÉS ET MANUELS

Le coût d'entreposage des chariots motorisés est de 185,00 \$ plus taxes et des chariots manuel est de 118,75\$ plus taxes. Comme par les années passées, le membre devra lui-même ranger et brancher son chariot. **À noter que seuls les chariots motorisés ont accès à un emplacement au sol.**

Le nombre de places est limité à 108 motorisés au sol et 106 manuels suspendus. À l'exception de ceux qui avaient déjà une location d'espace durant la saison 2025, les places seront attribuées selon l'ordre chronologique des demandes.

Pour conserver sa place, le membre doit signifier son choix de catégorie avant le 31 octobre 2025 et payer sa cotisation (voir modes de paiement en page 7) incluant la location dudit espace. Sinon, il perdra sa place et s'il désire se prévaloir à nouveau du service d'entreposage, un autre espace lui sera attribué selon la disponibilité.

Il est de la responsabilité du membre de plier et de ranger son chariot dans son emplacement alloué. Le membre se verra retirer son privilège sans remboursement pour tout manquement à cette règle. De plus, il est formellement défendu au locataire d'un espace d'entreposage de chariot de permettre à un autre membre d'occuper son espace durant une absence temporaire.

Regroupement PAR

En date du 11 septembre 2025, ce regroupement vous permet de jouer sur 29 terrains de golf au Québec. D'autres terrains pourraient s'y greffer.

Type de membres pouvant bénéficier du regroupement : 7 jours, 7 jours couple, 5 jours, 5 jours couple, 7 jours PM, ainsi que les membres intermédiaires.

Le regroupement PAR est inclus pour les actionnaires à l'exception des catégories non applicable. (Aucun frais).

TARIFICATION DES VOITURETTES ÉLECTRIQUES - SAISON 2026

Membres actionnaires seulement :

- | | |
|--|--|
| - Forfait illimité - voiturette pour la saison | 1200,00\$ / personne (plus taxes) |
| - Banque de 60 voiturettes | 915,00 \$ / personne (plus taxes) |
| - Banque de 40 voiturettes | 655,00 \$ / personne (plus taxes) |

Banque de voiturettes :

La banque de voiturettes uniquement est partageable entre l'actionnaire et le conjoint, le solde est transférable à l'année suivante. Une surcharge sera facturée au compte du membre pour la différence entre le coût de la banque 2026 et celle de 2025 au prorata du solde.

Politique d'utilisation des voiturettes :

- . Il ne peut y avoir plus de deux voiturettes par quatuor.

MODES DE PAIEMENT

La cotisation peut être payée en totalité **au 15 novembre 2025 ou par versements selon la grille tarifaire**, Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire à commis@golftriangledor.com et la réponse à la question est votre numéro de membre, chèque ou comptant. **Un frais administratif de 50,00\$ vous sera facturé à chacune des dates de paiement non-respectées.**

Deux options vous sont offertes :

- Paiement en totalité le ou avant le 15 novembre 2025;
- 3 versements égaux : 15 novembre 2025, 15 février 2026 et 15 mars 2026.



1970, chemin du Golf – Route 221, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 514-877-5022 Télécopieur : 450-454-3959
info@golftriangledor.com www.golftriangledor.com

GRILLE TARIFAIRE 2026

Catégorie	Droit de jeu Taxables	Services obligatoires Taxables	Golf Québec Obligatoire Taxables	PAIEMENT 1 seul versement taxes incluses 15 NOVEMBRE	PAIEMENT 3 versements égaux taxes incluses 15 NOVEMBRE 15 FÉVRIER	Regroupement PAR *optionnel	Bar Bill annuel obligatoire (avant taxes)
A : Membres 7 jours	3 045,00 \$	420,00 \$	44,00 \$	4 034,47 \$	1344,83\$ 1344,82\$ 1344,82\$	inclus	400,00 \$
AC : Membres Couple 7 jours	5 330,00 \$	840,00 \$	88,00 \$	7 195,14 \$	2398,38\$ 2398,38\$ 2398,38\$	inclus	400,00 \$
F : Membres 5 jours -excluant samedi/dimanche et jours fériés	2 540,00 \$	420,00 \$	44,00 \$	3 453,85 \$	1151,29\$ 1151,28\$ 1151,28\$	inclus	300,00 \$
FC : Membres Couple 5 jours -excluant samedi/dimanche et jours fériés	4 445,00 \$	840,00 \$	88,00 \$	6 177,61 \$	2059,21\$ 2059,20\$ 2059,20\$	inclus	300,00 \$
PM : Membres 7 jours Après 14h00	1 200,00 \$	420,00 \$	44,00 \$	1 913,18 \$	637,73\$ 637,73\$ 637,72\$	inclus	200,00 \$
Membres Crédit 2195\$ (tx in.) - 7 jours -Utilisation des droits de jeu par le membre seulement. - 10 % de rabais sur le droit de jeu	2 195,00 \$	420,00 \$	44,00 \$	2 728,48 \$	909,50\$ 909,49\$ 909,49\$	100,00 \$	200,00 \$
Int : (19 à 24 ans) 7 jours	1 250,00 \$	420,00 \$	44,00 \$	1 970,67 \$	656,89\$ 656,89\$ 656,89\$	100,00 \$	-
Int : (25 à 29 ans) 7 jours	1 475,00 \$	420,00 \$	44,00 \$	2 229,37 \$	743,13\$ 743,12\$ 743,12\$	100,00 \$	-
Int : (30 à 34 ans) 7 jours	1 750,00 \$	420,00 \$	44,00 \$	2 545,55 \$	848,52\$ 848,52\$ 848,51\$	100,00 \$	-
MEMBRES INTERMÉDIAIRES REGROUPEMENT PAR INCLUS POUR ACTIONNAIRES ET 100\$ DE RABAIS SUR ABONNEMENT POUR ACTIONNAIRES 10% DE RABAIS SUR ABONNEMENT CONJOINT INTERMÉDIAIRE							
J: Junior - 7 jours (10 à 18 ans, 18 ans avant le 31 mars)	500,00 \$	inclus	44,00 \$	625,46 \$	non applicable	non applicable	
E : étudiant - 7 jours -preuve d'étudiant à temps plein exigé -19 à 24 ans	975,00 \$	inclus	44,00 \$	1 171,60 \$	390,54\$ 390,53\$ 390,53\$	non applicable	
Cotisation J & E : Lundi au Jeudi en tout temps. Vendredi, Samedi, Dimanche et Férié : avant 8h00 et après 12h30							
CORPORATIF **Conditions spécifiques applicables** taxes incluses (applicable sur droit de jeu et voiturette seulement)	2 500,00 \$	420,00 \$	optionnel	2 982,90 \$	non applicable	non applicable	
CATÉGORIE M 14 droits de jeu avec voiturette OU 17 droits de jeu à pied lundi au jeudi en tout temps et vendredi/samedi/dimanche/fériés après 12h30 CATÉGORIE DISPONIBLE SEULEMENT POUR L'ACTIONNAIRE QUI AVAIT LA CATÉGORIE M EN 2025	1 025,00 \$	420,00 \$	optionnel	1 661,39 \$	non applicable	non applicable	
Membres à Vie	inclus	420\$ optionnel	44\$ optionnel			100\$ optionnel	
Entreposage du chariot manuel	118,75 \$			136,53 \$			
Entreposage du chariot motorisé	185,00 \$			212,70 \$			
Banque 40 voiturettes actionnaires seulement (partageable entre conjoints)	655,00 \$			753,09 \$	251,03\$ 251,03\$ 251,03\$		
Banque 60 voiturettes actionnaires seulement (partageable entre conjoints)	915,00 \$			1 052,02 \$	350,68\$ 350,67\$ 350,67\$		
Voiturettes illimitées actionnaires seulement	1 200,00 \$			1 379,70 \$	459,90\$ 459,90\$ 459,90\$		
Un frais administratif de 50 \$ vous sera facturé à chacune des dates de paiement non respectées.							
Le Regroupement PAR vous permet de jouer dans 29 terrains de golf au Québec pour 40 \$ ou 50\$ (droit de jeu, voiturette et taxes inclus).							
Sont inclus dans les services : balles de pratique, casier, entretien des souliers, nettoyage et entreposage des bâtons, utilisation de chariot manuel et réservation 13 jours à l'avance.							